

Prolongation du système provisoire de prise en compte du temps de parole présidentiel

Le CSA a recommandé aux médias audiovisuels, dans un avis du 6 juin, de continuer de prendre en compte, après les élections européennes, les interventions du président si celles-ci «relèvent du débat politique national », et de prolonger le système de neutralisation du temps de parole des opposants, en attendant une décision définitive qui sera établie dans les prochains mois, en concertation avec les radios et télévisions.